

Administration des douanes des Maldives
Initiatives et mesures prises en réaction au COVID-19

26 mars 2020

Conformément aux instructions des services de protection de la santé des Maldives, l'administration des douanes des Maldives a pris plusieurs mesures pour atténuer la propagation du COVID-19. Ces mesures comprennent :

1) Affectation d'un minimum de temps et de personnel nécessaire au fonctionnement opérationnel.

En vertu de la directive 26/2020 du Commissaire adjoint des douanes, tous les agents travaillant dans les services non opérationnels ont été libérés de leurs fonctions normales et les sections opérationnelles ont pris des dispositions pour fournir les services nécessaires avec le minimum d'effectifs.

Sous le numéro d'avis (IUL) 14-PRS/1/2020/17, les durées de service de toutes les sections opérationnelles ont été réduites.

2) Les agents de plus de 55 ans, les agents ayant des pathologies sous-jacentes ou des antécédents médicaux et les fonctionnaires enceintes sont libérés de leurs fonctions.

Les membres du personnel qui sont plus susceptibles d'être infectés par le virus en raison de leur âge, d'une grossesse ou de problèmes médicaux ont été libérés de leurs fonctions normales.

3) Utilisation de mesures de protection pour nos agents dans les zones à haut risque.

Il a été rendu obligatoire pour les agents de première ligne travaillant dans l'aéroport international et le port maritime de prendre des mesures de protection pendant leur travail. Ces mesures comprennent le port de masques et de gants en permanence. En outre, des désinfectants pour les mains ont été fournis à tous les services et sont également conservés à proximité directe des appareils à commande tactile et autres recourant à l'utilisation des doigts.

4) Recours maximal à la gestion des risques pour accélérer le traitement et la mainlevée des envois.

Afin de faciliter et d'accélérer la mainlevée et la mise sur le marché des marchandises, toutes les vérifications matérielles sont basées sur la gestion des risques, ce qui permet de n'examiner que les envois nécessaires.

5) Le gouvernement décide l'exemption de droits sur les masques, les gants et tous les équipements de protection liés au COVID-19. Les systèmes et les processus douaniers ont été mis à jour en conséquence.

Les droits d'importation perçus en vertu de la loi sur l'importation et l'exportation (31/79) et les frais de traitement prélevés en vertu du règlement sur l'importation et l'exportation (R-34/2012) ont été supprimés par le Président des Maldives. Des modifications ont été apportées en conséquence au processus de déclaration et de documentation et aux systèmes connexes.

6) Accélération de la mainlevée des équipements médicaux liés au COVID-19.

Des dispositions ont été prises en faveur des hôpitaux et des cliniques afin de garantir le dédouanement le plus rapide possible des équipements et des outils médicaux importés.

7) Finalisation d'une POP : Les douanes collaboreront à toutes les étapes pour le niveau d'alerte national COVID-19.

L'administration des douanes des Maldives a élaboré et finalisé une procédure opérationnelle permanente avec des directives pas à pas détaillées sur la manière de progresser dans les différents niveaux d'alerte (Blanc, Jaune et Rouge).

Nous prenons actuellement des mesures dans le cadre du niveau d'alerte national Blanc.

8) Présence dans l'équipe composant le groupe de travail national

Des agents bénévoles ont représenté l'administration des douanes des Maldives au sein du groupe de travail national qui a été formé pour fournir une assistance aux autorités compétentes pendant l'épidémie.

9) Information des agents en douane, des opérateurs commerciaux et de tous nos clients concernant les modifications apportées au processus

L'équipe médias des douanes a œuvré au quotidien afin d'informer les parties prenantes concernées des modifications qui ont été apportées, telles que les changements d'horaire du service et des droits d'importation. Ces informations sont annoncées sur diverses plateformes, telles que les programmes télévisés, les actualités en ligne et les médias sociaux.

10) Les réunions en contact direct sont réduites au minimum et tous les voyages à l'étranger sont suspendus.

Afin de garantir la sécurité du personnel et des autres personnes concernées, les interactions en contact direct ont été réduites au minimum et tous les déplacements professionnels prévus pour cette période ont été suspendus. En outre, des dispositions ont été prises pour utiliser les numéros de téléphones mobiles désignés pour chaque service. Ces numéros, en plus de notre centre d'assistance, peuvent également être contactés pour obtenir des informations et des

services d'urgence. De plus, l'utilisation de notre portail en ligne est fortement encouragée, puisqu'elle permet aux clients d'effectuer des déclarations, des paiements et des demandes de nombreux autres services sans avoir à se déplacer.